

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
PONTOISE
1, Rue CROIX DES MAHEUX / BP 50306
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX

**FIN DE POURSUITES
ANNULATION D'AUDIENCE**

14.05/2020

L'Officier du Ministère Public
à

Cabinet DEHAN-SCHINAZI
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :
Rédacteur :

Maître,

Par courrier du 23/03/2020, je vous ai informé que votre client, M. serait prochainement cité à comparaître à l'audience du Tribunal de Police de Pontoise du

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025387** EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.2 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **LA CELLE ST CLOUD(78170), AUTOROUTE A86**, au point kilométrique **071.212** dans le sens **RUEIL VERS VERSAILLES** en date du **09/08/2018 à 13h34**. par procès verbal n°
... dressé par **CACIR**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de **76 Km/h**, retenue de **71 Km/h** pour une vitesse autorisée de **70 Km/h**
Consignation : 45,00€ payée le 20/09/2018
Tiers payeur :
AIP 06.2011 (A86 dept 78 et 92) du 07 janvier 2011
- 1 fois **025390** REDEVABLE DE L'AMENDE ENCOURUE POUR EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.L.121-3, ART.R.121-6 8°, ART.R.130-11 8° C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.2 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **LA CELLE ST CLOUD(78170), AUTOROUTE A86**, au point kilométrique **071.212** dans le sens **RUEIL VERS VERSAILLES** en date du **09/08/2018 à 13h34**, par procès verbal n°
... dressé par **CACIR**
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de **76 Km/h**, retenue de **71 Km/h** pour une vitesse autorisée de **70 Km/h**

Depuis lors, j'ai décidé de mettre fin aux poursuites engagées à l'encontre de votre client. Dès lors, j'ai procédé au classement sans suite du procès-verbal mentionné ci-dessus.

En conséquence, il n'y a pas lieu de vous présenter à l'audience du Tribunal de Police du 12/06/2020. A toutes fins utiles, je vous précise que mon secrétariat est joignable au répondre à vos éventuelles interrogations.

Enfin, vous trouverez ci-joint les modalités pratiques permettant à votre client d'obtenir le remboursement de la consignation versée .

Je vous prie d'agrèer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.